

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation : **5 septembre 2025**

Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **17**

Nombre de votants : **21 dont 4 pouvoirs**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU - Joël OIRY – Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD - Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER-MACOIN - MM. Vincent BRETECHER – Patrice PAVAGEAU - Franck CORNEVIN – Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET – MM. Sébastien PAVAGEAU - Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M. Baptiste SORIN (*absent pour les délibérations 66.09.25 et 67.09.25*).

ETAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Martine FAUCHARD a donné pouvoir à Mme Iraceme GONCALVES - Mme Marie-Andrée LARDIÈRE a donné pouvoir à Mme Mélanie CHOBLET - M. Mathieu ROBIN a donné pouvoir à Mme Valérie TARDY – Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN.

ETAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – M. Fabien GUIBRETEAU

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services.

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Franck CORNEVIN comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N°72.09.25

OBJET : SYDEV PROGRAMME DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

M. Joël OIRY, 1^{er} Adjoint en charge de l'aménagement, de la voirie et des réseaux expose :

Une étude financière et technique a été réalisée par le SYDEV pour des travaux de rénovation d'éclairage dans le centre de la commune.

La convention porte sur les travaux suivants :

- Réalisation d'une étude d'exécution y compris démarches administratives préalables à l'exécution des travaux
- Fourniture, pose et raccordement d'une lanterne ZFT440,
- Vérification initiale

L'estimation de la participation communale s'élève à 54 545 € correspondant à une prise en charge de la commune à hauteur de 50% du montant .

Les modalités financières sont les suivantes :

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT	Montant prévisionnel TTC	Base participation	Taux de participation	<u>MONTANT DE LA PARTICIPATION</u>
Eclairage Public					
Rénovation	109 089 €	130 907 €	109 089 €	50%	54 545 €
TOTAL PARTICIPATION					54 545 €

SLO

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- VALIDE l'estimation de la participation communale demandée par le SyDEV, soit 54 545 €
- APPROUVE la convention établie par le SYDEV pour ces travaux
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Fait à ROCHESERVIERE, le 12 septembre 2025



Franck CORNEVIN



Bernard DABRETEAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.